is, E. e-B. es

B.
B.
D.
B.
C.
rès
E.
C.
c.
E.

ain, C. C.

9 C. et la 9 B.

9 C. 9 B. 9 C. 0 C. 19 C. 0 A. 40 C. 39 C.

- 00
Picot. Du mariage romain, chrétien et français, 1849. 39 C.
Pothier et Bréard Neuville. Pandectes do Justinien, 39 D et 39 E.
Thévenot-Dessaules. Dictionnaire du Digeste, ou substance des Pandectes de Justinien, 1803. 39 C.
Vainberg. La faillite d'après le droit romain, 1874. 39 C.
Zimmern et Etienne. Traité des actions ou traité de la procèdure privée chez les romains, 1843. 39 E.
Economie politique.
Jouffroy. Catéchisme d'économio politique, 1844. 40 F.
Elections.
Bavelier. Histoire sur le droit d'élection et sur les anciennes assemblées représentatives de la France, 1874. 39 F.
Favard de Langlade. Législation électorale, 1830. 39 F.
Pascaud. Etude historique et critique des différents systèmes d'organisation du suffrage politique, 1875. 39 F.
Etablissements dangereux.
Avisse. Industries dangereuses, insalubres et incommodes. Eta- blissements industriels, 1851. 39 F.
Trébuchet. Code administratif des établissements dangereux, insalubres ou incommodes 1832. 39 F.
Etablissements péniteuciaires.
D'Haussonville. Les établissements pénitenciaires en France et aux colonies, 1875.
Alauzet. Essai sur les peines et le système pénitenciaire. 39 F.
Expropriation pour cause d'utilité publique.
Arnaud. Manuel du directeur du jury d'expropriation pour cause d'utilité publique, 1864. 39 F.
Caudaveine. Traité de l'expropriation pour cause d'utilité publique, 1839.
Debray. Manuel de l'expropriation pour cause d'utilité publique, 1845. 39 F.
Delalleau. Traité de l'expropriation pour cause d'utilité publique, 1866. 39 F.